



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/103
12 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Cent-quarantième session
Genève, 14-17 novembre 2006
Point 4.2.36. de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE RECTIFICATIF 1 À LA SÉRIE 01 D'AMENDEMENTS
AU RÈGLEMENT N° 66**

(Résistance de la superstructure)

Communication du groupe de travail de la sécurité générale (GRSG)

Nota: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSG à sa quatre-vingt-dix-neuvième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2006/17, tel que adopté par le paragraphe 5 du rapport. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/69, para. 5).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 3.2.2.1, modifier comme suit:

«...

$M_t = M_k + k \cdot M_m$, où $k = 0,5$ et M_m est la masse totale des occupants attachés (voir paragraphe 2.15.).

...».
